

Ce fichier a été téléchargé le Tuesday 4 March 2025 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Jan. 24, 2023

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on March 4, 2025.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

# Code civil

## Chapitre I — De l'adoption

### Extrait

#### Article 345

##### Version du July 29, 1939

Texte source : *Décret relatif à la famille et à la natalité françaises.*

Un Français peut adopter un étranger ou être adopté par un étranger. L'adoption est sans effet sur la nationalité.

---

##### Version du Oct. 19, 1945

Texte source : *Ordonnance portant code de la nationalité française.*

Un Français peut adopter un étranger ou être adopté par un étranger. ~~L'adoption est sans effet sur la nationalité.~~